

# Catalogue

RECOMMANDATIONS PROFESSIONNELLES RAGE



PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS  
« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 »

[www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr](http://www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr)

RECOMMANDATIONS PROFESSIONNELLES

**LES APPAREILS DE CHAUFFAGE  
DIVISÉ À GRANULÉS EN HABITAT  
INDIVIDUEL**

ENTRETIEN ET MAINTENANCE

SEPTEMBRE 2015

NEUF-RENOVATION

Publié le 01/09/2015

## **APPAREILS DE CHAUFFAGE DIVISÉ À GRANULÉS EN HABITAT INDIVIDUEL - NEUF ET RÉNOVATION - ENTRETIEN ET MAINTENANCE**

Ces Recommandations professionnelles RAGE concernent les installations des appareils de chauffage divisé à granulés dans l'habitat individuel neuf ou leur d'une rénovation. Il concerne les installations dont la puissance utile est inférieure à 50 kW.

Les appareils concernés sont les poêles et les inserts. Ils utilisent des granulés comme combustibles exclusivement et fonctionnent porte fermée.

Ces Recommandations professionnelles RAGE s'appuient et complètent les exigences de la norme NF DTU 24.1 concernant le lot fumisterie et de la norme NF DTU 24.2 pour les travaux d'âtrerie.

